



COLLEGE Katia et Maurice KRAFFT
Boulevard Yves du Manoir
B.P. 3013
34513 BEZIERS cedex

INFORMATION

Avis de somme à payer

C'EST QUOI UN AVIS DE SOMME A PAYER ?

L'avis de somme à payer est un document qui fait à la fois facture pour la restauration scolaire (La cantine) et avis de versement de bourses.



Il est envoyé par courriel par l'expéditeur: opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr

QUE PAYER-VOUS ?

Si le total est précédé de la mention **A PERCEVOIR**, le collège vous versera la somme indiquée par virement bancaire en fin de trimestre.

Si le total est précédé de la mention **A PAYER**, vous devez payer **sous 15 jours** la somme indiquée. Si votre enfant est boursier, le montant de la bourse est déduit du montant de la facture.

COMMENT PAYER ? 4 SOLUTIONS



PAR TELEPAIEMENT

avec le lien :

<https://teleservices.education.gouv.fr>



PAR VIREMENT

Au compte De
l'établissement
Collège Katia et
Maurice Krafft
IBAN : FR76 1007 1340
0000 0010 0390 040
BIC : TRPUFRP1XXX



PAR CHEQUE

A l'ordre de l'agent
comptable du
collège Katia et
Maurice Krafft

Jusqu'à JUIN 2027



EN ESPECES

Merci de prévoir la
monnaie...

Nota : pour payer en plusieurs fois ou solliciter une aide du fond social, voir avec le service intendance.



Lien direct : <https://teleservices.education.gouv.fr/>

(Vos identifiants de connexion sont les mêmes que pour accéder à l'ENT en tant que représentant légal).



La direction des affaires financières **SUPPRIME** le règlement par **CHEQUE** à partir de **JUIN 2027**.
Veuillez privilégier vos règlements par télépaiement / virement dès cette rentrée scolaire.